



Communiqué de presse
Pour publication immédiate

Rapport de l'ONU sur les droits sociaux: Une coalition exige des gestes immédiats du Canada et du Québec

Montréal, le 23 mai 2006 / La *Ligue des droits et libertés* s'unit à une coalition d'organismes sociaux pour réclamer que les gouvernements fédéral et québécois donnent immédiatement suite à un rapport publié par un comité de l'ONU sur l'état des droits économiques et sociaux au Canada et dans les provinces.

Dans ce rapport publié hier, le comité critique sévèrement le Canada et les provinces pour leur faible respect des droits économiques et sociaux, compte tenu de la croissance économique et du niveau de vie élevé.

Les groupes exigent que les gouvernements prennent au sérieux les recommandations faites par le Comité, contrairement à l'attitude désinvolte adoptée en 1993 et en 1998. Le Comité a d'ailleurs reproché aux gouvernements d'avoir faiblement tenu compte de leurs commentaires et recommandations.

En ce sens, selon Nicole Filion, présidente de la *Ligue des droits et libertés*, le Québec doit intégrer dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* la reconnaissance des droits économiques et sociaux de sorte que ces droits puissent faire l'objet de recours effectifs devant les tribunaux, tel que le recommande le Comité. Selon madame Filion, ce renforcement de la Charte irait dans le sens des recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le cadre de son Bilan des 25 ans de la Charte québécoise publié en 2003. De concert avec le Comité, elle demande que le régime de l'aide juridique permette aux personnes à faible et modeste revenu de faire valoir pleinement leurs droits économiques et sociaux.

Vincent Greason, qui représentait les groupes sociaux québécois lors de la comparution du Canada et du Québec devant le Comité, interpelle le gouvernement québécois pour qu'il adopte immédiatement des mesures significatives permettant de se conformer aux recommandations du Comité sur l'insuffisance du salaire minimum et de l'aide sociale. Monsieur Greason ajoute que non seulement le niveau des prestations d'aide sociale ne permet pas d'atteindre un niveau de vie suffisant, comme le fait remarquer le Comité de l'ONU, mais les montants n'ont été indexés qu'à moitié durant les deux dernières années pour la majorité des prestataires. Dans la foulée du rapport de l'ONU, il réclame également que le gouvernement fédéral accroisse l'accessibilité et le niveau de prestations à l'assurance-emploi et augmente ses transferts aux provinces au chapitre de l'aide sociale.

Aussi présent à Genève lors de la comparution du Canada et du Québec, François Saillant du *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU) souligne que le Comité recommande à nouveau que le Canada et les provinces considèrent l'itinérance et les problèmes de logement comme une « urgence nationale », notamment en accroissant leurs investissements en logement social. Il s'appuie aussi sur des observations du Comité pour demander au gouvernement québécois de faire marche arrière quant à sa volonté de faciliter les recours pouvant entraîner l'éviction des locataires pour non-paiement de loyer. Il rappelle que le Comité s'inquiète que des locataires soient souvent évincés pour des sommes minimes et exige qu'aucune éviction ne se produise sans mesures alternatives de relogement.

Les groupes sociaux entendent intensifier leurs pressions, surtout dans un contexte pré-électoral au Québec comme au Canada, pour que les gouvernements se conforment aux recommandations du Comité. Déjà, une cinquantaine d'organismes ont interpellé le ministre de la Justice, M. Yvon Marcoux, pour qu'il accorde aux droits économiques et sociaux le même statut juridique que celui accordé aux droits civils et politiques. Ils ont aussi interpellé plusieurs ministres responsables de la réalisation de droits économiques et sociaux, tels que les ministres responsables de la santé, de l'emploi, de la famille, du logement, de la sécurité du revenu.

La version anglaise des observations finales du Comité est disponible en ligne à <http://www.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/E.C.12.CAN.CO.5.pdf>

– 30 –

Pour plus d'informations : Pierre-Louis Fortin-Legrès, 514-849-7717, poste 424, cellulaire : 514-825-6136

Porte-parole de la Ligue des droits et libertés : Vincent Greason et Nicole Filion, 514-602-2836

Porte-parole du FRAPRU : François Saillant : 514-919-2843